

<https://www.paris-normandie.fr/id476060/article/2023-12-16/emeutes-2023-le-petit-quevilly...>

Par Mariam Fournier

6 min read

## Émeutes 2023. Le Petit-Quevilly entérine la démolition de l'école... et ouvre une porte à son assureur

Lors du conseil municipal jeudi 14 décembre 2023, la municipalité a confirmé la démolition de l'école Desnos, qui avait été incendiée lors des émeutes de l'été 2023. Et a renoncé à l'indemnité de son assurance à la condition de la poursuite du contrat, qui devait prendre fin au 31 décembre.



Depuis septembre 2023, les élèves de l'école maternelle Robert-Desnos sont accueillis à Jean-Baptiste-Clément - Photo d'archives PN/Boris Maslard



*Par Mariam Fournier*

Publié: 16 Décembre 2023 à 08h27 Temps de lecture: 1 min

Le sujet n'a pas fait l'unanimité du conseil municipal du [Petit-Quevilly](#), jeudi 14 décembre 2023. Le groupe des communistes s'est même abstenu sur le sujet pour marquer son désaccord face à un nouvel appel du pied à l'assurance.

Veillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

Car le sujet a largement fait parler de lui ; Helvetia, qui assure le patrimoine bâti de la Ville, [avait annoncé dès l'été](#) son intention de mettre fin au contrat signé quelques mois plus tôt en raison d'un « *déséquilibre financier* ». En cause : l'indemnité à verser après [l'incendie qui a ravagé l'école Robert-Desnos](#) le 30 juin 2023, lors des émeutes liées à la mort de Nahel.

## Une démolition programmée

Les pourparlers qui ont suivi entre l'assureur et la collectivité n'avaient abouti à aucun accord et, par un courrier envoyé le 31 octobre 2023, [Helvetia avait confirmé son intention](#) de résiliation.

Mais le dossier n'est donc pas tout à fait clos. La délibération soumise aux élus jeudi 14 décembre 2023 laisse finalement une porte ouverte. D'une part, elle entérine ce qui avait déjà été annoncé, à savoir le choix du Petit-Quevilly de ne pas engager des travaux de reconstruction de l'école, les élèves étant depuis septembre 2023 accueillis dans un

nouvel établissement et la maternelle Desnos étant de toute manière vouée à la démolition dans le cadre du renouvellement du quartier de la Piscine.

## « Sous réserve »

D'autre part, et surtout, la décision votée porte sur le renoncement de la municipalité à l'indemnité qu'elle devrait percevoir – soit environ 634 700 euros une fois la franchise déduite – « *sous réserve de la poursuite du contrat par notre assureur* ».

C'est cet engagement qui n'a pas été du goût de tous ceux qui composent la majorité municipale. « *On est face à un chantage à l'assurance* », estime Tiphaine Berthelot, présidente du groupe des élus communistes et partenaires. Or, « *Mme la maire a effectué un certain nombre démarches et appels auprès de différentes associations* » pour alerter de cette situation, relève l'adjointe en charge de l'Urbanisme. Ledit groupe ne veut donc pas céder et s'est donc abstenu sur la délibération.

Generated with Reader Mode